

Conditions d'utilisation de la marque APRIL

1. Mise à disposition du logo APRIL auprès des partenaires

APRIL met à disposition de ses partenaires la dernière version en haute définition du logo APRIL et de ses déclinaisons (APRIL International, APRIL Entreprise, APRIL Marine, APRIL Moto) en quadrichromie et sans signature sur <https://www.april.com/fr/mediatheque/>

2. Autorisation préalable d'utilisation de la marque

La marque APRIL est une marque déposée, propriété du groupe APRIL. L'utilisation de la marque et du logo APRIL et ses déclinaisons est soumis à une autorisation préalable d'APRIL. Toute utilisation non autorisée est interdite et peut conduire à une action juridique.

3. Utilisation de la marque sur le site internet du partenaire

Le partenaire s'engage à :

- Utiliser la dernière version du logo en vigueur disponible et téléchargeable via le site internet www.april.com
- Respecter la charte graphique de la marque APRIL et ses déclinaisons et les règles d'utilisation du logo (espace de réserve, couleur de fond...) et ne pas déformer le logo
- Ne pas récupérer le logo de la marque sur un autre site internet (exemple : Google images)

4. Règles d'utilisation du logo APRIL

a) Fond de couleur

Le logo APRIL et ses déclinaisons sont conçus pour être utilisés sans fond dans le respect de l'espace de réserve du logo. (voir point suivant)



Pour tout autre cas particulier d'apposition du logo sur des fonds colorés, merci de prendre contact avec l'équipe de la Direction de la Communication et de la Marque du groupe APRIL sur equipe.marque@april.com

b) L'espace de réserve

Un espace suffisant autour du logo est nécessaire afin de maintenir l'intégrité de la marque. Une unité « x » doit toujours être maintenue tout autour du logo. La taille de cette unité correspond à la hauteur de l'aile orange du logo.

Cette mesure doit être traduite comme l'espace minimal entre le logo et d'autres formes visuelles : rien ne doit envahir cet espace.

c) Taille minimale d'utilisation

La taille minimale d'utilisation du logo est la mesure en dessous de laquelle la lecture ou la représentation de l'identité est altérée. Le logo APRIL ne doit jamais apparaître à une taille inférieure à 2 cm de large en impression et 60px de large pour le web, espace de réserve compris.